



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R24-2024-052

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

Sommaire

Direction Générale de l'Aviation Civile /

R24-2023-11-09-00011 - Abrogation HELI SPHERE (2 pages) Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2024-03-15-00001 - Microsoft Word - 2024 03 14 Candidatures CVL
scrutin TPE 2024 (3 pages) Page 6

R24-2024-03-18-00003 - Microsoft Word - 2024 03 18 RAA Arrt liste
dfenseurs syndicaux.docx (27 pages) Page 10

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret /

R24-2024-03-18-00002 - fixant le montant et les conditions de l'aide à
l'insertion professionnelle de l'État pour les parcours emploi compétences
(6 pages) Page 38

R24-2024-03-18-00001 - Portant délégation de signature à M. Didier
AUBINEAU, DREETS par intérim (6 pages) Page 45

Direction Générale de l'Aviation Civile

R24-2023-11-09-00011

Abrogation HELI SPHERE

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n° F-O 2013-LE-377 du 31 mai 2013 portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Héli Sphère 45 et abrogation de l'arrêté n° F-O 2013-LE-378 du 31 mai 2013 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Héli Sphère 45

La préfète de la région Centre Val de Loire,

Préfète du Loiret,

- VU** l'accord du 2 mai 1992 sur l'Espace économique européen (EEE), notamment son annexe XIII (Transports) modifiée ;
- VU** l'accord du 21 juin 1999 entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien ;
- VU** le règlement (CE) 785/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 août 2004 relatifs aux exigences applicables en matière d'assurance applicables aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs ;
- VU** le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ;
- VU** le code de l'aviation civile et notamment de son livre III ;
- VU** le code des transports et notamment l'article L1000-3 et le livre IV de sa sixième partie ;
- VU** le décret n° 97-1199 du 24 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'Équipement, des transports et du logement de l'article 2 (2°) du décret 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le Certificat de Transporteur Aérien n° FR.AOC.0080 délivré à la société Héli Sphère 45 le 21 novembre 2014 ;
- VU** l'arrêté n° F-O 2013-LE-377 du 31 mai 2013 portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Héli Sphère 45 ;
- VU** l'arrêté n° F-O 2013-LE-378 du 31 mai 2013 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Héli Sphère 45 ;
- VU** l'arrêté 23-203 du 11 septembre 2023 (enregistré le 12 septembre 2023) de la Préfète de la région Centre Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Thierry BUTTIN, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Ouest, et à certains des agents placés sous son autorité ;

CONSIDERANT l'arrêté portant suspension des arrêtés du 31 mai 2013 portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société HELI SPHERE 45 et relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société HELI SPHERE 45 :

CONSIDERANT la décision n° 23-169 du 07 novembre 2023, signée pour le directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Ouest par son adjoint en charge des affaires techniques, relative au retrait du Certificat de Transporteur Aérien n° FR.AOC.0080 de société Héli Sphère 45 à compter du 07 novembre 2023 ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° F-O 2013-LE-377 du 31 mai 2013 portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Héli Sphère 45 est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° F-O 2013-LE-378 du 31 mai 2013 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Héli Sphère 45 est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Guipavas le, 9 novembre 2023

Pour la préfète de la région Centre Val de Loire et par délégation,

Le Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Ouest

Signé : THIERRY BUTTIN

En application des articles L411-2 et L431-1 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à M. le Directeur de la DSAC/Ouest ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, dans le même délai.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2024-03-15-00001

Microsoft Word - 2024 03 14 Candidatures CVL
scrutin TPE 2024

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**LISTE DES CANDIDATURES DES ORGANISATIONS SYNDICALES
RECEVABLES DANS LE CADRE DU SCRUTIN RELATIF A LA MESURE DE
L'AUDIENCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES AUPRES DES SALARIES
DES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIES EN CENTRE VAL DE
LOIRE**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de Centre Val de Loire

Vu l'article L. 2122-10-6 du code du travail ;

Vu les articles R. 2122-33 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 novembre 2022 nommant Mme Anouk LAVAURE directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 21 novembre 2022 donnant pouvoir à Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, pour signer les actes administratifs au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Centre Val de Loire,

Vu la liste des candidatures recevables publiées sur le site internet du ministère chargé du travail ;

Article 1

Les organisations syndicales, dont la vocation statutaire revêt un caractère national et interprofessionnel, autorisées à se présenter en Centre Val de Loire sont :

- La Confédération autonome du travail (CAT) ;
- La Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
- La Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC), exclusivement envers les salariés cadres ;
- La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
- La Confédération générale du travail (CGT) ;
- La Confédération générale du travail - Force ouvrière (FO) ;
- La Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO) ;
- La Fédération du Printemps écologique (PE) ;
- *Sindicatu di i travagliadori corsi* (STC) ;
- L'Union des syndicats gilets jaunes (USGJ) ;
- L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) ;
- L'Union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES).

Les organisations syndicales, dont la vocation statutaire revêt un caractère national et professionnel, autorisées à se présenter en Centre Val de Loire sont :

- La Confédération nationale des éducateurs sportifs, des salariés du sport et de l'animation (CNES) ;
- La Confédération des salariés du particulier employeur, assistants familiaux et assistants maternels (CSAFAM), exclusivement envers les salariés non-cadres ;
- La Fédération nationale associations et syndicats de sportifs (FNASS) ;
- La Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC) ;
- La Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et documentaires (GARRD) ;
- Le Syndicat commerce indépendant démocratique (SCID) ;
- Le Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique, de la danse, des arts dramatiques et des autres métiers connexes du spectacle (SAMUP) ;

- Le Syndicat des employés du commerce et des interprofessionnels (SECI) ;
- Le Syndicat national des professionnel.le.s de la petite enfance (SNPPE) ;
- Le Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST) ;
- Le Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPCT) ;
- Le Syndicat national de l'immobilier, des gardiens d'immeubles, concierges et professions connexes (SNIGIC) ;
- Le Syndicat professionnel des assistants maternels, assistants familiaux, garde d'enfant et salariés du particulier employeur (SPAMAF), exclusivement envers les salariés non-cadres.

Article 2

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture en Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 mars 2024.

La directrice régionale de
l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Centre Val de
Loire,

Anouk LAVAURE

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2024-03-18-00003

Microsoft Word - 2024 03 18 RAA Arrt liste
dfenseurs syndicaux.docx

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

relatif à l'établissement de la liste des défenseurs syndicaux intervenant
en matière prud'homale

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite,

VU le code du travail, notamment ses articles L.1453-4, L.1453-7, L.1453-8, R.1453-2 et D.1453-2-1 à D.1453-2-9 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 mars 2020 fixant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

VU les propositions des organisations de salariés et d'employeurs ;

VU la liste établie par la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les personnes inscrites sur la liste jointe en annexe peuvent exercer les fonctions de défenseur syndical en matière prud'homale.

ARTICLE 2 : La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les 4 ans et peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

ARTICLE 3: La liste est tenue à la disposition du public à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, dans chaque conseil de prud'hommes et dans les cours d'appel de la région.

ARTICLE 4: L'arrêté du 17 mars 2020 relatif à l'établissement de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale est abrogé.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans,
La Préfète de la Région Centre-Val de Loire,

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cédex 1 ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à : **Madame la Ministre du Travail** – Direction générale du travail – 39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS Cédex 15 ;
- et/ou un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**
28 rue de la Bretonnerie
45047 ORLEANS Cédex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

ANNEXE

DEPARTEMENT DU CHER

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
ANTICH	Jean-Michel	Contrôleur de réception - Grande distribution	CFDT	UD CFDT du Cher 5 Bd Clémenceau - 18000 BOURGES Tél : 02 48 27 51 51 - cher@cfdt.fr jmi.antich18@yahoo.fr
ARRAR	Aurélie	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
AUBERT	Pascal	Mécanicien monteur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BELLET	Amandine	Préparatrice	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BELLMAN	Céline	Educatrice scolaire spécialisée	CFDT	UD CFDT du Cher 5 Bd Clémenceau - 18000 BOURGES Tél : 02 48 27 51 51 - cher@cfdt.fr celprot@gmail.com
BOUNABE	Abderrahman	Technicien	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
BOUQUET	David	Ouvrier	CGT	UD CGT du Cher 8 place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BRANCOURT	Martial	Conducteur de BUS	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BUSCAIL	Pascal	Postier	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
CAUDRON	Laure	Surveillante de nuit	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
CHA	Lucile	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 -
CHAILLOT	Anne-Marie	Aide à domicile	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
CHARLETTE	Leslie	Agent de production	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
COVELLI	Noël	Retraité	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
DAHAN	Laurence	Animatrice de service	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
DAUTRY	Fabrice	Agent SNCF	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
DE LA ROCHE	Automne	Infirmière	CGT	UD CGT du Cher 8 place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr
DESPRES	Delphine	Maroquinière	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
DOMAIN	Christian	Agent ERDF GRDF	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
EGYED	Jonathan	Facteur	CGT	UD CGT CHER 8 place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr
EL-MALAH	Nourel	Agent de fabrication	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
FORET	Nicolas	Soudeur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
FRETY	Orlane	Postière	CGT	UD CGT 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
FUMOUX	Audrey	CESF APLEAT-ACET	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
GAETA	Florie	Infirmière	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
GANDOIN	Jean-Claude	Agent de fabrication Métallurgie	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
GEORGES	Herizo	Chef d'entreprise	CPME 18	19 rue Philippe Labbe - 18000 BOURGES Tél : 06 68 08 85 19 herizo.georges@club-internet.fr
GODON	Gilles	Technicien de maintenance	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
HADDAD	Naïma	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
HAMON	Adrien	Enseignant	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
HYENNE	Eric	Animateur de service	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
JABRANNE	Chafik	Conducteur routier	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
JACOBI	Catherine	Agent ERDF GRDF	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
JAUBIER	Pascal	Agent de maîtrise fonction publique territoriale	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
LARDUINAT	Dominique	Postier	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
LAY	Elise	Educatrice spécialisée	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
LE FRANC	Patrick	Educateur spécialisé	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
LEMMET	Pierre	Conducteur routier transport	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
LEPAIN	Nicolas	Electromécanicien	CGT	UD CGT 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
LEROY	Mickael	Boucher	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
LOTIGIE	Mélanie	Auxiliaire de puériculture	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
LOTTIN	Tony	La Poste	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
MARTIN	Jean-Pierre	Technicien/Metallurgie	CFDT	UD CFDT du Cher 5 Bd Clémenceau - 18000 BOURGES Tél : 02 48 27 51 51 - cher@cfdt.fr jean-pierre.martin20@wanadoo.fr
MARTINEAU	Sébastien	Agent hospitalier	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
NIZON	Marie-Josée	Hôtesse d'accueil commerce	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
NOEL	Aurélie	Equipièrre de vente	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
NOSENGO	Sandrine	Responsable unité	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
PAUVERT	Christelle	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
PIAT	Yannick	Ouvrier	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr
PICHON	Mathieu	Chargé de clientèle	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
PLANCHE	Philippe	Fonctionnaire	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
RAMILLON	Kevin	Encadrant technique	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
RAYMOND	Philippe	Formateur transport	CFTC	4 rue Jacques Gaudinat Tél : 06 61 69 61 09 philray-cftc@wanadoo.fr
REBIKA	Zineddine	Technicien traitement de l'information PAD	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr
REMANGEON	Carole	Animatrice commerce detail predominance alimentaire	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
ROHIV	Angélique	Responsable adjointe - Commerce	FO	UD FO 18 - 3, place Rabelais 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
ROUX	Maryvonne	Aide soignante	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES - Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
SALLE	Arnaud	Opérateur de production	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
SAULZET	Elsa	Agent administratif	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
SAUTEREAU	Sophie	Hôtesse de caisse	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
SCHOEVAERT	Mathis	Retraité	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
STIHLE	Gilles	Responsable infrastructure	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES - Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
TARTARY	Frédéric	Chef d'entreprise	CPME 18	Centre préventique Parc d'affaire Esprit 1 Rue Albert Einstein - 18000 BOURGES Tél : 02 48 26 02 98 centre-preventique@orange.fr
TOURNEZIOT	Amandine	Agent administratif des organismes sociaux	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
VURPILLOT-GACHITEGUY	Dominique	Cheminot	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
BARTHE	Roland	Retraité	UNSA	UD 28 - 19/21 rue des Grandes Pierres couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 02 37 36 47 02 - ud-28@unsa.org
BEJAOUI	Chiraz	Juriste	FO	UD FO 28 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 02 37 28 12 92 - udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr
COHIN	Cyril	Employé Energie	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 19 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - BP 367 - 28000 CHARTRES Cedex Tél : 02 37 28 39 98 - ud28@cgt.fr
DOS SANTOS CLARO	Sylvie	Monitrice éducatrice	UNSA	UD 28 - 19/21 rue des Grandes Pierres couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 06 35 50 69 92 ud-28@unsa.org
ETENDARD	Virginie	Opératrice de production	FO	UL FO - 13 rue Léon Blum - 28400 NOGENT LE ROTROU - Tél : 02 37 52 87 98 - ulfonogent@gmail.com
GATELLIER	Jean-Pierre	Enseignant	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES - Tél : 02 37 91 15 04 eure-loir@cfdt.fr - jpgatellier28@gmail.com
GENONCEAU	Benoit	Technicien de maintenance - industrie pharmaceutique	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES - Tél : 02 37 91 15 04 - Fax : 02 37 30 85 88 eure-loir@cfdt.fr - b.genonceau@gmail.com
GOHIER	Sylvie	Conseillère en assurance	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 19 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - BP 367 - 28000 CHARTRES Cedex Tél : 02 37 28 39 98 - ud28@cgt.fr
GOLAZ	Francis	Chargé de mission-Chambre agriculture	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES - Tél : 02 37 91 15 04 eure-loir@cfdt.fr - fgolaz28@gmail.com

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
GOMES	David	Consultant senior	FO	UD FO 28 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 02 37 28 12 92 - udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr
HAMON	Michel	Retraité métallurgie	FO	UL FO - 2 rue Nicolas Robert - 28500 VERNOUILLET - Tél : 02 37 50 04 49 - fodreux@gmail.com
KLEINCLAUSS	Nathalie		CFTC	1 rue des Forgerons - 28240 LE THIEULIN Tél : 06 26 93 63 05 kleinclaussn@yahoo.fr
LE COMTE	Xavier	Aide-soignant	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES - Tél : 02 37 91 15 04 eure-loir@cfdt.fr - lecoxav@hotmail.fr
MACABIES	Sébastien	Technicien de maintenance	FO	UD FO 28 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 02 37 28 12 92 - udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr
MARTINS	Noël	Cadre commercial	CFTC	Tél : 06 09 03 71 30 noel.martins@segula.fr
MICHAUDEL	Valérie	Opératrice de production	FO	UL FO - 13 rue Léon Blum - 28400 NOGENT LE ROTROU - Tél : 02 37 52 87 98 - ulfonogent@gmail.com
MONGORY TIKY	Annette	Chef de plateau - INTELICIA	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 19 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - BP 367- 28000 CHARTRES Cedex Tél : 02 37 28 39 98 - ud28@cgt.fr
POULLAIN	Didier	Responsable Services Centraux	UNSA	UD 28 - 19/21 rue des Grandes Pierres couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 02 37 36 47 02 - didierpoullain@aol.com
VAN HESE	Albert	Technicien de maintenance - Entreprise de logistique et routage	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES - Tél : 02 37 91 15 04 eure-loir@cfdt.fr - van-hese.albert@orange.fr

DEPARTEMENT DE L'INDRE

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
AGESILAS	Rebecca	Conseillère clientèle Banque Postale	SOLIDAIRES	12 rue du Colombier - 36000 CHATEAUROUX Tél : 06 43 89 62 35 solidaires36@gmail.com
AUBERT	Jérôme	Gestionnaire du patrimoine	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
BABARCZI	Anthony	Ouvrier métallurgiste	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
BOUQUIN	Julien	Dirigeant	CPME 36	Tél : 06 10 02 63 69 jul.bouquin@gmail.com
BURY	Angélique	Factrice	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHARLON	Pascal	Préparateur de commandes Agro alimentaire	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHENNEVIERE	Nathalie	Chargée de recrutement	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHOCAT	Christophe	Magasinier BTP	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHOUBRAC	Yves	Employé	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
DELAUNE	Josiane	Aide-soignante	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
DELAVEAU	Cécile	Assistante informatique	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
DUPUIS	Mireille	Retraitée - Agroalimentaire	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 26 45 - indre@centre.cfdt.fr cfdtjuri36@orange.fr
FOUASSIER	Simon	Retraité	UNSA	4, rue Marcel Pagnol - 36110 LEVROUX Tél : 06 78 85 87 88 - simfouassier@wanadoo.fr
GARACHON	Laurent	Chargée de clientèle professionnelle - Banques et assurances	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 26 45 indre@cfdt.fr laurent.garachon1@gmail.com
GARCIA	Florent	Conducteur de ligne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
GRASON (ex Mme BOURET)	Caroline	Conductrice de ligne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
HERRERO	Patrice	Retraité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
JEANNETON	Bernard	Chauffeur - Receveur	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
LEMAL	Jean-philippe	Chargé de clientèle	SOLIDAIRES	12 rue du Colombier - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 22 17 06 solidaires36@gmail.com
MARSAIS	Stéphane	Cadre commercial	CFTC	Tél : 06 50 44 04 30 - smarsais@gmail.com
MERIGEON	Michel	Contrôleur qualité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
MERLIN	Philippe	Dirigeant	CPME 36	contact@cpme36.fr Tél : 02 54 53 07 89
PATRY-ROBERT	Delphine	Technicienne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
POTIER	Norbert	Retraité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
ROBERT	Eric	Responsable Quai	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
TANOH	Oliviera	Employé	SOLIDAIRES	12 rue du Colombier - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 22 17 06 solidaires36@gmail.com

DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
ARTHUR	David	Conducteur receveur	UNSA	UD 37 - 18 rue de Loiselet - 37550 ST AVERTIN Tél : 06 63 15 26 76 dayod2000@yahoo.fr
BIGARD	Benoit	Technicien maintenance	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37@wanadoo.fr
BLANCO	Guillaume	Opérateur logistique	UNSA	Isopark lidl sorigny rue nungesser et coli 37250 Sorigny Tél : 06 40 22 77 68 blanco.guillaume@orange.fr
BRIZION	Michael	Opérateur logistique	UNSA	UNSA Lidl - 3 rue Nungesser et coli 37250 Sorigny - Tél : 06 89 55 08 55 michaelb.lidl.sorigny37@gmail.com
CANCIAN	Béatrice	Juriste - Formateur	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37@wanadoo.fr
CHOUARD LAMBS	Nadine	Retraitée UDAF	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'Oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 88 30 44 86 chouardlambsnad@hotmail.com
COUVRY	Stéphane	Ingénieur de projet - production électricité	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr stephane.couvy.cfdt@gmail.com
DECHELOTTE	David-Jeremy	Juriste - Formateur	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr
DJERORO	Karim	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'Oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 13 32 33 35 djerokarim@gmail.com
DOS SANTOS PINTO	Karine	Gestionnaire sinistres	CFTC	Tél : 06 59 46 00 88 titekarine37@hotmail.fr
DUMOULIN	Eric	Cadre commercial	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 eric.dumoulin@purina.nestle.com
FERNANDEZ	Elena	Hôtesse d'accueil	CFTC	Tél : 06 65 00 07 50 elenafp@gmail.com
GATIEN	Pauline	Opératrice logistique cariste	UNSA	UNSA Lidl - 3 rue Nungesser et coli - 37250 SORIGNY Tél : 06 70 04 85 01 - unsa.lidldr18@gmail.com
HALLAL	Sid Ahmed	Téléconseiller PFS	CGT	UD CGT BP 60425 - 37174 CHAMBRAY LES TOURS Tél : 02 47 38 53 81 - ud37@cgt.fr
HAMELIN	Gregoire	Syndicaliste / Secrétaire Général UD FO	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr
HASSANI	Mahmed	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'Oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 61 90 55 57 djamelrahyana@gmail.com
KITUMU	Mateta	Formateur	SOLIDAIRES	18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 49 52 67 59 solidaires37@gmail.com / comjuridiquesol37@gmail.com

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
LE MARQUAND	Hervé	Accompagnant éducatif et Social	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udf037@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr
LEROY	Franck	Postier	SOLIDAIRES	18 rue de l'Oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 85 11 11 comjuridiquesol37@gmail.com
MAHOUT	Rachid	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'Oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 64 64 43 81 mahoutrachid@gmail.com
MARY	Jérôme	Conseiller clientèle Energie	CGT	UD CGT BP 60425 - 37174 CHAMBRAY LES TOURS Tél : 02 47 38 53 81 - ud37@cgt.fr
MASSON	Olivier	Opérateur logistique	UNSA	UNSA Lidl - 3 rue Nungesser et coli - 37250 SORIGNY Tél : 06 07 62 47 52 - unsa.lidldr18@gmail.com
MERESSE	Frédéric	Electromécanicien de maintenance	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr fredktm990@gmail.com
MESNAGER	Philippe	Secrétaire général	SPELC	6 rue de Tolbiac 37100 TOURS 06 14 12 56 26 p.mesnager@spelc-centre-poitou-charentes.fr
PEREZ	Raphaël	Chargé d'assistance expert	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr raphaelperez4@gmail.com
PICHOU	Sylvie	Agent AESH (Assistante d'éducation scolaire pour les enfants en situation de handicap)	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 34 39 31 98 comjuridiquesol37@gmail.com
POIRIER	Gérald	Cadre commercial	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udf037@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr
QASSEMYAR	Mariam	Responsable de groupe	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'Oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 07 68 68 55 07 mariamqassemyar@gmail.com
SANSEIGNE	Frédéric	Enseignant	CGT	UD CGT d'Indre et Loire BP 60425 - 37174 CHAMBRAY LES TOURS Tél : 02 47 38 53 81 - ud37@cgt.fr
SCHULE	Martine	Enseignante spécialisée	SPELC	6 rue de Tolbiac 37100 TOURS Tél : 06 08 86 79 50 m.schule@spelc-centre-poitou-charentes.fr
SIONNEAU	Guy	Retraité	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr guy.sionneau@wanadoo.fr
TAVARES	Ana	Assistante administrative	UNSA	UNSA Lidl - 3 rue Nungesser et coli 37250 Sorigny unsadr18@gmail.com tél : 07 51 66 73 81
YAHIA	Eric		CFTC	Tél : 06 42 84 04 36 eric.yahia@gmail.com

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
ALOISE	Antonella	Cadre commercial	CFTC	Tél : 06 10 20 37 63 - antonella.aloise@gmail.com
AVRILLAULT	Anne	Gestionnaire - Protection sociale	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
BALLARD	Sébastien	Ouvrier Qualifié agroalimentaire	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BARBOUX	Régis	Maître Ouvrier Hospitalier	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
BATOUCHE	Ali	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BERTOUX	Pierre	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BESNARD	Clément	Agent logistique - Transport	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
BIDRON	Laurent	Agent de la Poste	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
BLANCHET	Maria	Hôtesse de caisse	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
BLAVETTE	Lucette	Auxiliaire de vie	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 -
BORG	Alain	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BOTTARD	Elodie	Secrétaire	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
BOULANGER	Sébastien	Educateur spécialisé Santé	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BOURREAU	Fabien	Opérateur en maroquinerie	CGT	2 route du boulay 41400 FAVEROLLES SUR CHER Tél : 06 88 19 35 65 yamluck07@gmail.com
BOUTRON	Pascal	Retraité	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
BRUANT	Armelle	Chimiste	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
CHARMAISON	Gisèle	Conseiller Emploi	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
CHIBANI	Larbi	Conducteur ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
CHOPART	Jean-Pierre	Retraité	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
CLEMENT	Bruno	Responsable de Centre social CAF du Loir-et-Cher	CGT	6 Chemin de la Modèlerie 41320 CHATRES SUR CHER Tél : 07 68 12 59 99 famille.clement@aol.com
COCHEREAU	Sandra	Aide médico-psychologue	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
COLART	Philippe	Retraité	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 -
COMBEAUD	Pascal	Employé	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
CORDAT	Philippe	Technicien Métallurgie	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
CREUGNY	Gilles	Pharmacien conseil Santé	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DA ROCHA NUNES	Paulo	Magasinier vendeur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
DAUPHIN	Stéphane	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
DEBRET	Laurent	Agent technique territorial	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
DEBRUYNE	Pascal	Dessinateur aeronautique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
DESPELCHAIN	Anthony	Conducteur d'Engin BTP	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DIAZ	Thierry	Technicien Assurance Maladie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DORON	Estelle	Hôtesse de caisse	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
DORON	Nicolas	Technicien d'atelier	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
DOYEUX	Pascal	Technicien Mesure Physique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DROUULT	Mickaël	Professionnel de Fabrication	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 -
DUBOIS	Denis	Retraité	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
EDJI	Mohamed	Chef d'équipe	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
FERNANDEZ	Miguel	Agent de maîtrise territoriale	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
FERRERA	Antoine	Privé d'emploi	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
FOURNIER	Rebecca	Conseillère	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GALERNE	Joël	Conducteur d'engin BTP	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
GAUCHER	Guy	Retraité	CGT	UL CGT Bourse du travail - 17 rue de la Barque 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
GEISERT	Robin	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
GEORGET	Benjamin	Conducteur de ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
GIRARD	Rodolphe	Technicien	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GOGUEY	Xavier	Enseignant	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GONDY	Eric	Secrétaire général UD FO 41	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GONTARSKI	Sylvie	Gestionnaire	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GOULET	Cyrille	Ouvrier BTP	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GOURLAY	Eric	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GOUSSAY	Janick	Retraité	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
GUIGNARD	Denis	Technicien fonction Publique	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
GUILLOIS	Dalila	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GUILLOT	Nathalie	Employée commerciale	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GUILMAIN	Alain	Ouvrier Métallurgie	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
GUILMAIN	Nicole	Employée commerciale	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
HUBERT	Fabien	Agent Enedis	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
INFANTE	Thomas	Carrossier Peintre	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
JABET	Aurélien	Agent de sécurité	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
JOB	Raphael	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
LAMY	Stéphane	Employé de banque	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
LANGLOIS	Henry	Cadre bancaire	CFTC	Tél : 06 69 29 78 94 henrylanglois@yahoo.fr
LATHIERE	Guillaume	Responsable des ventes secteur	CFDT	UD CFDT Ioir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 99 01 loir-cher@cfdt.fr guypoitiers@hotmail.com
LASEIGNE	Mireille	Agent de La Poste	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
LAVRADOR	Anthony	Agent de maîtrise EDF	CGT	UL CGT MER Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
LEBRETON	Loïc	Employé chez partner's	CGT	23 rue des Lilas - 41260 LA CHAUSSÉE ST VICTOR Tél : 06 36 32 23 36 - l.lebreton@orange.fr
LECHEVALIER	Michael	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
LECLERCQ	Christophe	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
LEGENDRE	Michel	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
LELONG-HUE	Nadine	Agent Technique Hospitalier	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
LEVEBVRE	Thierry	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
LIGONNIERE	Sylvie	Aide soignante	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
LOISEAU	Ludovic	Professionnel de Fabrication	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
LONCHAMPT	Marc	Chef d'entreprise	CPME 41	MATERIALS 1 rue de la Poste 6 41210 SAINT-VIATRE Tél : 02 54 88 92 31 - lonchamppt.marc@orange.fr
LONQUEUX	Fabien	Conducteur d'Engin BTP	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
LUCAS	Philippe	Technicien Qualifié Métallurgie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MACHARD	Gérard	Retraité	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
MANZANO	Chantal	Retraîtée	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
MAQUE	Françoise	Professeur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
MAQUIN	Stéphane	Gestionnaire	CGT	UD CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MASNIERE	Laetitia	Contrôleuse qualité - industrie textile	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
MATOS DA COSTA	Alexandre	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
MAUDUIT	Simon	Chef d'équipe	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
MEDDAH	Madjid	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
MERESS	Rachid	Technicien matériels hydrauliques	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MERRIEN	Denis	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
MICHAUX	Yohann	Outilleur Métallurgie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MOREE	Thierry	Responsable magasin	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
NAVARRO	Joséphine	Professionnelle de Fabrication	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
LOUDIN	Thierry	Pré retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
PALLIN	Yvonne	Animatrice auprès de personnes âgées	CFDT	UD CFDT Ioir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 99 01 loir-cher@cfdt.fr y.pallin@interco.cfdt.fr
PASNON	Virginie	Comptable	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 41000 BLOIS 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
PAULIN	Franck	Ouvrier BTP	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
PELTIER	Olivier	Chargé SAV	CFTC	Tél : 06 30 36 89 85 cftcfnacorleans@hotmail.fr
PETAY	Mickaël	Technicien	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
PIGOREAU	Patrick	Professionnel de Fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
PILON	Karine	Cadre commercial	CFTC	Tél : 06 58 33 30 65 karinebaron@outlook.fr
PLANCOT	Thomas	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
POULIN	Dominique	Chauffeur super lourds	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
RAFFARD	Damien	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
RAFFIN TOTEE	Guytaine	Secrétaire Organismes Sociaux	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
RAIVARD	Fabien	Agent de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
RENIER	Serge	Opérateur régleur Mécanique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 ulcgtblois@orange.fr
RENOU	Thomas	Agent de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
RIBAULT	Jossie	Assistante commerciale	CFTC	Tél : 06 08 24 16 10 jossie.ribault@orange.fr
RIGOLET	Donatella	Aide à domicile	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
ROMAIN	Christophe	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
SAUVAGE	Loïc	Agent d'entretien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
SAVAJOL	Marie-Paule	Enseignante	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 - comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
SCOURFIELD	Anne	Chef d'équipe	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
SCOURFIELD	Marc	Chef d'équipe	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
STIRER CHOUBRAC	Lucie	Educatrice spécialisée	CGT	UD CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
TORTET	Didier	Agent de la Poste	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
THOUZE	Stéphane	Agent logistique	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
TRAORE	Abdoulaye	Agent de sécurité	CGT	35/37 Avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 06 26 18 52 82 - abdoutraore@hotmail.com
TREBUCHET	Katia	Technicienne service Clients banque et assurance	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
VARRIN	Christian	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
VERNOUILLET	Christophe	Conducteur de ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
VIGINIER	Laurence	Agent de service	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
VONNET	Edwige	Secrétaire médicale	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
VOYARD	Valérie	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
VRIGNON	Florian	Chauffeur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr

DEPARTEMENT DU LOIRET

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
AMIROUCHE	Yousra	Auxiliaire de vie faisant aide soignante	FO	Tél : 06 50 88 55 95 amirouche.yousra@gmail.com
ATTOUMBRE	Colette	Opératrice de production	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 abychrist@yahoo.fr
BARRET	Monique	Retraitée	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
BEROT	Jean-François	Agent logistique	SOLIDAIRES	17, place de la Bascule 45100 ORLEANS Tél : 06 01 42 48 05 jeanfrancois.berot@gmail.com
BESANCON	Stéphanie	Téléopératrice	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 stephaniebesancon78.adm45@gmail.com
BILOUNGA	Arlette	Assisante ADV	FO	tél : 07 55 40 87 75 abilounga@gmail.com
BONNEFONT	Sandra	Agent hospitalier	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
BOUCHKOU	Hamzat	Opérateur de production	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
BOULLIE LEGENDRE	Karen	Commis de cuisine	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
BRUYANT	David	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE Tél : 06 41 85 11 74 david.philippe.bruyant@gmail.com
CAPARROS	Jean-François	Chef d'équipe/retraité	FO	UL FO Pithiviers - 1 place des Halles 45300 PITHIVIERS - Tél : 02 38 30 76 92 force-ouvriere.pithiviers@wanadoo.fr UD FO 45 - 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
CHABOT	Jean-Luc	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
CHAGNOUX	Bertrand	Agent territorial	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
CHAMBOLLE	Sandrine	chocolatière	UNSA	UR UNSA CVL - 4 impasse du cardinal Morlot 45000 ORLEANS juridique.centrevaleloire@unsa.org Tél : 07 85 66 42 88

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
CHOUCHANE	Samah	Conseillère bancaire	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
CONDAMINET	Jérémy	Professeur des écoles	UNSA	UR UNSA CVL - 4 impasse du cardinal Morlot 45000 ORLEANS condaminetjeremy@icloud.com Tél : 07 69 32 25 22
COURGEON	Dominique	Agent administratif	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
DAALI	Ahmed	Logisticien à DAHER	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
DAHRI	Farid	GDS	FO	Tél : 07 83 08 88 90 fdahri@fmlogistic.com
DA SILVA	Sonia	Téléopératrice	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 soniakaisdasilva@gmail.com
DAVID	Jorge	Réceptionniste - Cariste	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
DEBRUYNE	Philippe	Technicien référent métier	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr philicfdt@orange.fr
DE FREITAS	Pierre	Retraité des assurances	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
DELAS	Gilbert	Retraité Métallurgie	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
DENIS	Alain	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
DIAW	Annaby	Emballleur	FO	UL FO Montargis 31 avenue Maurice Chautemps 45200 MONTARGIS UD FO 45 - 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
EL LAHIBI	Mohammed	Opérateur conducteur machines	FO	Tél : 06 95 28 91 71 ellahibimohamed@free.fr
EL OUAROUDI	Anouar	Opérateur	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
GALOPIN	Dominique	Retraité Métallurgie	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
GAULT	Philippe	Employé logistique	FO	1046 rue d'Ivoy 45100 ORLEANS Tél : 06 77 49 74 82 filousque@hotmail.com
GEORGEAIS	Yvon	Informaticien	UNSA	UR UNSA - 4 impasse du cardinal Morlot 45000 ORLEANS Tél : 02 38 78 05 17 juridique.centrevaldeloire@unsa.org
GHELFI	Frédéric	Agent logistique	CFTC	Tél : 07 71 05 51 05 ghelfi22@gmail.com
GONCALVES	Carlos	Conducteur receveur	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
GRANGER	Frédérique	Responsable commercial	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
HACHELEF	Nassim	Agent de maîtrise	UNSA	ZI flein 45450 Donnery 02 38 46 84 50 poste 527 nassim.hachelef@unsa.org
H AidARA	Lassana	Agent logistique	SOLIDAIRES	150 rue Marcelin Berthelot 45400 FLEURY LES AUBRAIS Tél : 06 02 05 96 88 lassanahaidara25@gmail.com
HURISSE	Christophe	Animateur sécurité santé	UNSA	UR UNSA - 4 impasse du Cardinal Morlot - 45000 ORLEANS Tél : 06 76 63 54 76 - christophe.hurisse@suntory.com
JACQUET	Daniel	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
JACQUET	Joël	Inspecteur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
JACQUET	Nicolas	Conducteur de ligne	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
JOUBERT	Luc	Agent territorial	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
JOURDIN	Natalia	Conseillère MRS	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udfo45@force-ouvriere.fr
KAMARA	Vincent	Directeur adjoint/action sociale	FO	Tél : 07 68 14 17 58 vincent.kamara@yahoo.fr
KANGU	Tibass Kazematik	Agent logistique	SOLIDAIRES	56 rue Maximilien Robespierre 45400 FLEURY LES AUBRAIS Tél : 07 53 41 11 49 tibasskazematik@gmail.com
KIYINDOU	Estelle Immaculée	Téléopératrice	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 imma1@live.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
LEBAS	Christophe	Chef de cuisine	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 06 80 96 13 45 - chef.lebaschristophe@gmail.com
LEONARD	Gino	Bobinier d'imprimerie	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
LOISEAU	Jean-Louis	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
LONGO	Antonio	Travaux publics	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
LOPEZ	Serge	Agent des services territoriaux	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
LOURDEL	Aurélie	Personnel de santé	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
MALONGUI	Raissa	Téléopératrice	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 rai.malo@yahoo.fr
MARIE	Christophe	Technicien chimiste	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
MARLET	Emmanuel	Ingénieur informatique	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
MASSON	Philippe	Manager projet informatique	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr obelix.cfdt.phmasson@gmail.com
MAXANT	Régis	Gérant directeur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udf45@force-ouvriere.fr
MIOT	Nicolas	Opérateur de production	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 NniKKos45@aol.com
MOLINA	Céline	Chargée de gestion locative	UNSA	UR UNSA CVL - 4 impasse du cardinal Morlot - 45000 ORLEANS juridique.centrevaldeloire@unsa.org Tél : 06 67 73 17 03
MOUSSY	Nathalie	Manager KEOLIS METROPOLE ORLEANS	SOLIDAIRES	SUD TAO du Syndicat national SOLIDAIRES 64 rue Pierre Louguet 45800 ST JEAN DE BRAYE Tél : 06 81 91 56 95 sud.tao.45@gmail.com
MOUSTAIN	Abderrahman	Opérateur confirmé	FO	Tél : 06 18 44 22 18 mous.tain@hotmail.fr
N'KADIABOUA	Paul-Omer	Assistant logistique	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 paul.omer@hotmail.fr
NIQUET	Philippe	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
OUGHZIF	Khalid	Conducteur receveur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 18 88 53 90 - udf45@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
PENCIOLELLI	Pascal	Avocat honoraire	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
PETIT	Eric	Technicien électronique - Téléphonie	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr 0679934968@orange.fr
POINTEREAU	Guillaume	Opérateur productin	FO	Tél : 06 19 13 35 10 guipoint@hotmail.fr
PORTE	Frédéric	Comptable	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
POTHEE	Pierre	Retraité VRP	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
QABBAL	Driss	Opérateur conducteur machines	FO	UD FO 45 - 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS Tél : 06 52 21 79 20 dqabbal@yahoo.fr
RENONCAY	Christelle	Conseillère de plateforme d'appel à la CPAM	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
RICHARD	Cédric	Employé CPAM	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
ROULET- PLANTADE	Florian	Inspecteur	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
TALLET	Frédéric	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE Tél : 06 27 66 09 53 f.tallet@numericable.fr
TATOUTI	Khalid	Opérateur de production	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 uniondepartementalecgtorleans@orange.fr
THOUVENIN	Christophe	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE Tél : 06 84 73 71 68 cthouvenin@hotmail.com
THIBAUT	Dimitri	Conducteur receveur	SOLIDAIRES	SUD TAO - 64 rue Pierre Louguet - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE Tél : 06 83 52 63 09 thibault.dimitri45@gmail.com
TOMA	André	Conseiller de vente - Commerce	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr tomas.andre@neuf.fr
ZANANIRI	Jacky	Magasinier	CFTC	Tél : 02 38 24 52 40 jacky.zana@yahoo.fr
ZANTARI	Hicham	Conducteur routier	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS 02 18 88 53 90 udfo45@force-ouvriere.fr

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

R24-2024-03-18-00002

fixant le montant et les conditions de l'aide à
l'insertion professionnelle de l'État pour les
parcours emploi compétences

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'État pour les parcours emploi compétences (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrat Initiative Emploi)

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite

VU les articles du code du travail L.5134-19-1 et suivants relatifs au contrat unique d'insertion, les articles L5134-20 et suivants du code du travail relatifs au contrat d'accompagnement dans l'emploi et L.5134-65 et suivants du code du travail relatif au contrat initiative emploi ;

VU la loi n°2008-1249 du 1er octobre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

VU la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

VU le décret n°2009-1442 du 5 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

VU l'arrêté n°19-234 du 23 octobre 2019 fixant dans le cadre du contrat unique d'insertion le montant de l'aide de l'État pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

VU le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU la circulaire DGEFP n°2013-02 du 22 février 2013 relative à la mise en œuvre de l'allongement de la durée des nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

VU la circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2024/14 du 07 février 2024 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : les Parcours Emplois Compétences (PEC) ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ces contrats s'appuient sur une logique de parcours pour la personne recrutée comportant une mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, des

actions d'accompagnement professionnel et un accès facilité à la formation et/ou à l'acquisition de compétences.

Les employeurs sont sélectionnés sur leur capacité à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion et à l'acquisition de compétences.

Les prescripteurs réalisent le diagnostic et l'orientation du bénéficiaire, la sélection des employeurs et le suivi pendant le parcours et à la sortie. Un entretien tripartite identifie les actions d'accompagnement et formalise la contractualisation. Les prescripteurs s'assurent que les opérations d'acquisition de compétences sont réalisées.

Les renouvellements ne sont ni prioritaires, ni automatiques. Ils sont conditionnés à l'évaluation par le prescripteur de leur utilité pour le bénéficiaire et sont motivés par l'employeur, au-delà de la mise en œuvre des actions d'accompagnement et de développement des compétences prévues dans le contrat initial.

ARTICLE 2 : Les PEC sont prescrits aux publics éloignés du marché du travail, c'est-à-dire les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

PARTIE I : PEC – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

ARTICLE 3 : Les employeurs de PEC-CAE sont les collectivités territoriales, les organismes de droit privé à but non lucratif et les personnes morales chargées de la gestion d'un service public.

ARTICLE 4 : Le montant de l'aide de l'État définie aux articles L. 5134-30 et suivants du code du travail est déterminé dans la limite des crédits disponibles comme suit :

PEC-CAE	Publics éligibles	Taux de prise en charge par l'État (% du SMIC brut par heure travaillée)	Durée hebdomadaire de l'aide de l'État
	Personnes en recherche d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi	30%	20 heures
	Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus accompagnés dans le cadre du contrat d'engagement jeune	45%	
	Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi		
	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOETH) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi	60%	

Demandedeurs d'emploi résidant dans les Quartiers Politique de la Ville rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi	
Demandedeurs d'emploi de très longue durée rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi (24 mois d'inscription dans les 36 derniers mois)	
Bénéficiaires du revenu de solidarité active socle dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens signées avec les Conseils départementaux	

ARTICLE 5 : L'aide de l'État, visée à l'article 4, est accordée aux publics éligibles pour les contrats suivants :

- les contrats à durée indéterminée :
 - ▾ en convention initiale : la durée de l'aide est fixée à 12 mois avec un renouvellement de 12 mois dans la limite de 24 mois
 - ▾ si CDI à l'issue d'un CDD contrat initial ou renouvellement : la durée de l'aide ne peut excéder 24 mois, contrat initial et renouvellements confondus
- les contrats à durée déterminée :
 - ▾ en convention initiale : la durée de l'aide est fixée entre 9 mois et 12 mois
 - ▾ pour les renouvellements : la durée de l'aide est fixée à 6 mois, dans la limite de 24 mois

La durée de l'aide aux contrats renouvelés ne s'applique pas aux PEC-CAE signés dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyen (CAOM) signées entre l'État et les Conseils départementaux.

Les renouvellements sont exceptionnels et motivés par l'employeur, au-delà de la mise en œuvre des actions d'accompagnement et de développement des compétences prévues dans le contrat initial. Ils visent une insertion professionnelle durable, à terme et ils feront l'objet d'une acceptation ou d'un refus par le prescripteur en charge de suivi du parcours.

PARTIE II : PEC – CONTRAT INITIATIVE EMPLOI

ARTICLE 6 : Les employeurs de contrat initiative emploi sont définis aux articles L 5134-66 et suivants du code du travail.

ARTICLE 7 : Le PEC-CIE « Tous Publics » ne fait l'objet d'aucun financement de l'Etat. Le PEC-CIE « Tous Publics » peut toutefois être conclu selon les modalités suivantes :

- dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec un Conseil départemental pour un public bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi
- avec une prise en charge intégrale de l'aide par le Conseil départemental au minimum de 88% du RSA socle

Les durées de prise en charge sont prévues dans le cadre des CAOM et dans le respect des textes réglementaires.

ARTICLE 8 : Le montant de l'aide de l'État accordée au PEC-CIE « jeunes » définie aux articles L. 5134-72 et suivants du code du travail est déterminé, dans la limite des crédits disponibles, comme suit :

Publics éligibles	Taux de prise en charge par l'État (% du SMIC brut par heure travaillée)	Durée hebdomadaire de l'aide de l'État
Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ou jeunes jusqu'à 29 ans révolus lorsqu'ils bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOETH),		

de niveaux scolaire 1 ou 2 (ancien VI et VBis), rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi	30%	20 heures
Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ou jeunes jusqu'à 29 ans révolus lorsqu'ils bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOETH) accompagnés dans le cadre du contrat d'engagement jeune		
Bénéficiaires du revenu de solidarité active socle jusqu'à 25 ans révolus ou jeunes jusqu'à 29 ans révolus pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOETH) dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens signées avec les Conseils départementaux	35%	20 heures
Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ou jeunes jusqu'à 29 ans révolus lorsqu'ils bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOETH), de niveaux scolaire infra 4 (Bac non acquis), résidant dans les Quartiers Politique de la Ville rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi		

ARTICLE 9 : L'aide de l'État prévue à l'article 8 est accordée aux publics éligibles pour les contrats suivants :

- les contrats à durée indéterminée :
 - ▾ en convention initiale : la durée de l'aide est fixée à 12 mois avec des renouvellements de 6 mois dans la limite de 24 mois
 - ▾ si CDI à l'issue d'un CDD contrat initial ou renouvellement : la durée de l'aide ne peut excéder 24 mois, contrat initial et renouvellements confondus
- les contrats à durée déterminée :
 - ▾ en convention initiale : la durée de l'aide est fixée à 6 mois
 - ▾ un seul renouvellement est possible avec une durée d'aide fixée à 6 mois

Les renouvellements sont exceptionnels et motivés par l'employeur, au-delà de la mise en œuvre actions d'accompagnement et de développement des compétences prévues dans le contrat initial. Ils visent une insertion professionnelle durable, à terme et ils feront l'objet d'une acceptation ou d'un refus par le prescripteur en charge de suivi du parcours.

PARTIE III : DISPOSITIONS COMMUNES AUX PEC-CAE ET PEC-CIE

ARTICLE 10 : Les dérogations à la durée maximale des conventionnements (au-delà de 24 mois) sont validées par les prescripteurs, sur demande motivée de l'employeur.

La décision de dérogation du prescripteur doit être motivée par l'objet de la prolongation et sa conformité aux textes réglementaires (articles L 5134-23-1 et L5134-25-1 du code du travail pour le PEC-CAE et L 5134-67-1 et L5134-69-1 du code du travail pour le PEC-CIE).

Les dérogations accordées sont notifiées par les prescripteurs à la délégation régionale de l'agence de services et de paiement du Centre-Val de Loire.

La dérogation porte uniquement sur la durée de conventionnement. Elle ne peut pas modifier le taux de prise en charge ainsi que la durée hebdomadaire de l'aide de l'État.

ARTICLE 11 : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du lundi 18 mars 2024. A cette date, l'arrêté n°22 203 est abrogé.

ARTICLE 12 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et le directeur régional de France Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 18 Mars 2024

La préfète de la région Centre-Val de Loire

Signé : Sophie BROCAS

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

R24-2024-03-18-00001

Portant délégation de signature à M. Didier
AUBINEAU, DREETS par intérim

ARRÊTÉ
Portant délégation de signature
à
Monsieur Didier AUBINEAU
Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim

LA PRÉFÈTE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, en particulier ses articles R.121-22, L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314.36 ;
- VU** le code la commande publique ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le code du commerce ;
- VU** le code de la consommation ;
- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le code du sport ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2009-36 du 12 janvier 2009 modifiant le décret n°2001-1178 du 12 décembre 2001 relatif à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits viti-vinicoles et à certaines pratiques œnologiques dans les vins ;

VU le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2013-571 du 1^{er} juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté interministériel du 14 novembre 2022 portant nomination de Mme Anouk LAVAURE sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à compter du 21 novembre 2022 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret à compter du 21 août 2023 ;

VU l'arrêté interministériel du 13 mars 2024 portant nomination de M. Didier AUBINEAU sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, à compter du 15 mars 2024 ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

I – PREAMBULE :

ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, en ce qui concerne les attributions relatives à :

- l'administration générale ;
- l'ordonnancement secondaire ;
- l'exercice du pouvoir adjudicateur.

II – ATTRIBUTIONS EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE :

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, à l'effet de signer :

- l'ensemble des actes administratifs, des décisions et correspondances relatifs à :
 - l'organisation et au fonctionnement de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire (DREETS) ;
 - la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires en vigueur ;
 - l'exercice des missions de la DREETS telles que prévues par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 susvisé ;
 - l'exercice de pouvoir de police administrative au titre de l'article L.531-6 du code de la consommation relatif au remboursement des frais d'analyse pour les produits non-conformes.

à l'exception :

- de ceux présentant un caractère particulier d'importance ;
- des courriers adressés aux :

- ministres ;
- parlementaires ;
- présidents des assemblées régionales et départementales ;
- maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement et présidents des métropoles et agglomérations des chefs-lieux de département.
- les lettres d'observation valant recours gracieux adressées aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics.

ARTICLE 3 :

Habilitation est donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, pour présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État dans le cadre des contentieux plans de sauvegarde de l'emploi et ruptures conventionnelles collectives.

III – ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE :

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, en qualité de responsable de BOP délégué. Elle peut à cet effet recevoir les crédits des programmes suivants :

- 102 - accès et retour à l'emploi ;
- 103 - accompagnement des mutations économique et développement de l'emploi ;
- 104 - intégration et accès à la nationalité française ;
- 147- politique de la ville ;
- 177 - hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ;
- 304 - inclusion sociale, protection des personnes ;

A ce titre et hormis pour les BOP 102 et 103, délégation est donnée à M. Didier AUBINEAU, à l'effet de :

- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous-actions de ces BOP.

La répartition des crédits, par action et par titre, y compris des crédits complémentaires en cours d'exercice budgétaire, sera proposée par la DREETS à la préfète de région qui l'arrêtera après présentation au pré-CAR ou au comité de l'administration régionale (CAR).

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, en tant que responsable d'unité opérationnelle (RUO), à l'effet de recevoir les crédits, signer les pièces concernant l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des opérations de dépenses et de recettes au titre des programmes suivants :

- 111 - amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ;
- 124 - conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - développement des entreprises et régulations ;
- 155 - conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail ;
- 305 - stratégie économique et fiscale ;
- 354 - administration territoriale de l'État ;
- 364 - cohésion ;
- FSE « fonds social européen ».

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, en qualité de responsable d'UO, à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 3 et 5 du centre financier 0354-DR45-DETS du programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du budget qui lui aura été notifié pour l'année considérée, leur liquidation et leur mandatement.

Tous les engagements dont le montant unitaire hors taxe excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code des marchés publics seront soumis, préalablement à leur engagement, à mon visa.

ARTICLE 7 :

ARTICLE 7-1 :

Délégation est donnée, en qualité de service prescripteur et exécutant, à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les titres 3 et 5 du centre financier 0349-CDBU-DR45 du programme 349 « fonds pour la transformation de l'action publique ».

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du budget qui lui aura été notifié, leur liquidation et leur mandatement.

Tous les engagements dont le montant unitaire hors taxes excède le seuil de déclenchement des procédures formalisées au sens du code des marchés publics seront soumis, préalablement à leur engagement, à mon visa.

ARTICLE 7-2 :

Délégation est donnée, en qualité de service prescripteur et exécutant, à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les titres 3 et 5 du centre financier 0363-CDMA-DR45 du programme 363 « Compétitivité ».

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du budget qui lui aura été notifié, leur liquidation et leur mandatement.

Tous les engagements dont le montant unitaire hors taxes excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code des marchés publics seront soumis, préalablement à leur engagement, à mon visa.

ARTICLE 7-3 :

Délégation est donnée, en qualité de service prescripteur et exécutant du RUO 216 SDASAP et RBOP de la DRH du Ministère de l'Intérieur, à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les titres 3 et 5 du centre financier (UO) 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale » du BOP 0216-CPRH « pilotage des ressources humaines » du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur »

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du budget qui lui aura été notifié, leur liquidation et leur mandatement.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, en qualité de responsable de BOP délégué (article 4 section III), responsable d'UO (articles 5 et 6 section III) et service prescripteur et exécutant (articles 7 1 à 3 section III) pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des programmes énumérés à la section III de cet arrêté. Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Toutes les dépenses imputées sur les titres 3 (fonctionnement) et 5 (investissement) dont le montant unitaire hors taxes excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code des marchés publics seront soumises, préalablement à leur engagement, à mon visa.

En matière de dépenses relevant du titre 6 (interventions), la délégation de signature est plafonnée à 250 000 €.

IV – ATTRIBUTIONS RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET DE LA TARIFICATION :

ARTICLE 9 :

Délégation de signature est également donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, à effet de prendre l'ensemble des actes nécessaires à la conduite de la procédure budgétaire et à la tarification tels que prévus à l'article L 314-7 du Code de l'action sociale et des familles pour les établissements et services mentionnés aux 8°, 14° et 15° du I de l'article L 312-1 dudit code, soit notamment :

- de signer les propositions budgétaires ;
- de notifier la décision d'autorisation budgétaire et de tarification prévue à l'article R 314-36 de ce même code ;
- prendre les arrêtés de tarification ;
- d'autoriser les frais de siège ;
- de prendre les décisions budgétaires modificatives et les arrêtés modificatifs de tarification ;
- de défendre les contentieux spécialisés de la tarification des institutions sociales (mémoires en demande et en défense devant la commission interrégionale de tarification sanitaire et sociale et devant la commission nationale de tarification) et de prendre les décisions modificatives qui en résultent ;
- de prendre toute autre décision relative à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement aux établissements et services mentionnés au présent article.

En outre :

- d'approuver ou rejeter les programmes d'investissements et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R 314-20 du code susvisé ;
- de conclure ou de réviser les contrats mentionnés à l'article L 313-11 du code précité et de prendre les arrêtés de tarification y afférant ;
- d'approuver le compte administratif de clôture prévu aux articles R 314-49 à R 314-55 du Code de l'action sociale et des familles ;
- de prendre les mesures budgétaires, comptables et financières prévues au code susvisé dans les cas de fermeture des établissements.

ARTICLE 10 :

Des comptes rendus intermédiaires de gestion seront établis au 30 avril et au 31 août. Le compte-rendu final, établi au 31 décembre, sera transmis pour le 15 janvier de l'année suivante. Ces bilans, qui pourront être ceux adressés à la DRFIP, donneront une information sur :

- l'exécution des dépenses ;
- le suivi des résultats de la performance.

V – ATTRIBUTIONS RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

ARTICLE 11 :

Délégation de signature est également donnée à M. Didier AUBINEAU, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim, pour tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir d'adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Toutefois, les marchés d'étude sont soumis à accord préfectoral préalable, quel que soit leur montant, au vu d'un rapport circonstancié.

ARTICLE 12 :

Un compte rendu sera adressé chaque semestre au secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), concernant les marchés passés selon une procédure formalisée en précisant leur montant, leur nature et toutes indications utiles.

VI – EXECUTION :

ARTICLE 13 :

En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Didier AUBINEAU peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

La subdélégation sera adressée au secrétariat général pour les affaires régionales par voie dématérialisée et selon les conditions de mise en forme en vigueur, afin qu'elle soit publiée au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 14 :

La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

"Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire,
et par délégation,
....."

ARTICLE 15 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 23.185 du 21 août 2023.

ARTICLE 16 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire, et publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 18 Mars 2024
La préfète de région Centre-Val de Loire
Signé : Sophie BROCAS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.